

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE**

L'an deux mil vingt-deux le 9 mars, le Bureau syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Marcel Bel Accueil sous la présidence de Monsieur BLANC Aurélien Président.

**Présents** : Mesdames, Messieurs BLANC Aurélien, CARRIER SALVADOR REDON Bernard, CERVERA Frédéric, DROGOZ Alexandre, EMERAUD David, GIROUD Christian, ROUBA LOPRETE Nathalie

**Pouvoirs** : Monsieur MURILLON donne pouvoir à Monsieur CERVERA

**Excusés** : Mesdames, Messieurs BOITEUX Myriam, DAVRIEUX Roger, LAURENT Philippe, MURILLON Régis, SBAFFE Jean-Louis, SPITZNER François

**Objet** : Avis sur le projet de modification du PLU de Veyrins-Thuellin

En date du 28 février 2022 et conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, la commune a communiqué le projet de modification n°1 du PLU de la commune déléguée de Veyrins-Thuellin pour avis.

La modification du document d'urbanisme vise, dans les zones Ui :

- A augmenter le coefficient d'emprise au sol (de 50 % à 70 %) afin de permettre aux zones d'activités d'assurer leur vocation d'accueil d'activités économiques nouvelles sur la commune et le développement des entreprises présentes ;
- D'assouplir la réglementation liée aux espaces végétalisés de pleine terre en zone Ui.(maintien de 20 % d'espaces végétalisés sur le tènement foncier, dont 80 % seront en pleine terre (au lieu de 100 % avant modification du PLU).

Les modifications envisagées permettraient de répondre au projet d'extension de l'entreprise Mermet présente sur la ZI du Mont Maurin (site spécifique dans le SCoT 2019) mais également de répondre plus globalement à l'occupation des zones d'activités de Veyrins-Thuellin et à leur potentiel d'évolution.

Ces modification apparaissent comme compatibles avec les objectifs affichés dans le SCoT 20019. En effet, le projet de modification :

- Répond au projet économique porté par le SCoT 2019 : renforcer l'attractivité économique du territoire et sa compétitivité, développer les emplois, permettre le maintien des grandes entreprises en place, développer l'activité industrielle et l'économie présentielle, créer des emplois et de la richesse ;
- Ne concerne pas de corridor écologique, de réservoirs de biodiversité, de zones humides.... Et ne portent pas atteinte aux enjeux environnementaux et de biodiversité;
- S'inscrit dans les prescriptions visant les sites spécifiques du SCoT ;
- Répond aux prescriptions générales sur l'aménagement des sites économiques de la Boucle du Rhône en Dauphiné : favorise la mise en œuvre de principe de qualité tels que l'optimisation de l'espace

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
ISERE

**DELIBERATION  
BUREAU**

**N° 2022- 03**

**Page 1/2**

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
- présents : 7
- votants : 8

Date de convocation :

Avis ajouté à l'ordre du jour  
du Bureau Syndical (accepté  
à l'unanimité des membres  
présents)

ARRIVÉE

19 MARS 2022

MURILLON

(PRE)

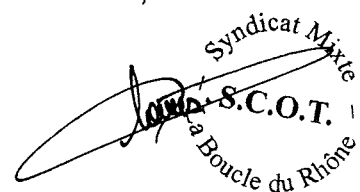
(densification des sites), l'aménagement paysager, la qualité des constructions.....

### Conclusion

Compte tenu de la qualité du projet, le bureau syndical, réuni le 9 mars 2022, a émis un **avis favorable** à la modification du PLU

**ADOpte à : 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le Président,



Syndicat Mixte  
S.C.O.T.  
de la Boucle du Rhône

Aurélien BLANC

**DELIBERATION**  
**BUREAU**

**N° 2022- 03**

**Page 1/2**

Date de convocation :

Avis ajouté à l'ordre du jour  
du Bureau Syndical (accepté  
à l'unanimité des membres  
présents)

Acte certifié exécutoire par le dépôt en sous-préfecture :  
en date du **18 / 03 / 2022**

Publication le }  
Affichage le } **18 / 03 / 2022**